

# Fondamentaux de la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle regroupe la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique..

# la propriété industrielle

- La propriété industrielle a plus spécifiquement pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations

## la propriété industrielle

- Créations techniques: (Brevets, certificats d'obtention végétale, topographie des semiconducteurs)
- Création ornementales:(Dessins et modèles)
- Signes distinctifs: (marques, dénomination sociale, nom commercial, )
- Nom de domaine
- Appellation d'origine
- Indications de provenance

# la propriété littéraire et artistique

- Droit d'auteur: Œuvres littéraires, musicales, graphiques , plastiques et **logiciels**
- Droits voisins: Droits des artistes interprètes, Droits des producteurs de Phonogrammes, Droit des producteurs de vidéogrammes, Droit des entreprises de communication audiovisuelle

## Règles de citation des références (ouvrages, articles scientifiques, communications dans un congrès, thèses, mémoires

- Lors de la rédaction du travail, il est indispensable de citer les références de tous les documents utilisés.
- En effet, pour une question de propriété intellectuelle et de droit d'auteur, on ne peut pas reprendre des idées ou citations d'autrui et les insérer dans le texte, sans citer la source selon les normes en vigueur au sein de l'institution.
- Il en est de même pour tous les documents disponibles sur Internet.
- Si non il est considéré comme du plagiat

# Plagiat

- Définition :Le plagiat c'est d'utiliser les idées, propos, parties d'œuvres d'autrui et de les insérer dans son propre travail sans citer la source.
- Il existe plusieurs formes de plagiat,
- La plus grave étant de se faire passer pour l'auteur d'un travail alors qu'il a été réalisé par quelqu'un d'autre.

## **-Les différentes formes de plagiat:**

-Reprendre une citation telle quelle, sans guillemets, sans mentionner l'auteur et la source

-Reprendre une idée générale en la paraphasant (reformuler avec ses propres mots, en utilisant des synonymes), sans mentionner l'auteur et la source

-Effectuer des copier/coller depuis Internet ou recopier un extrait d'une œuvre imprimée sans citer la source

-Traduire un texte sans mentionner l'auteur original

# Les citations:

- Citations directes: Les citations directes reprennent mot pour mot les propos de l'auteur , entre selon Newton: ()
- Citations indirectes: Les citations indirectes consistent à paraphraser, c'est-à-dire rapporter les propos de l'auteur d'origine avec vos propres mots, citer : la référence.

Selon Zadeh, (référence) puis l'idée

## **Droit d'auteur dans l'environnement numérique**

1- Le droit d'auteur ne doit pas être un instrument pour creuser le fossé entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Tout au contraire, la société de l'information étant une opportunité formidable pour ces derniers, les instruments juridiques qui la régulent, au premier plan desquels figure le droit d'auteur, doivent veiller à ne pas priver les pays en voie de développement du bénéfice de l'accès à la technologie et à l'information.

2- L'accès à l'information et au savoir sont les deux principes de base de la création et du développement de la société de l'information et des réseaux électroniques. L'ère numérique ne peut renier ses racines et doit continuer à bénéficier à l'éducation, à la recherche et à la transmission du savoir.

3- La protection des auteurs est déterminante dans la circulation du savoir et de la culture. Dans la mesure où cette protection est menacée sur les réseaux numériques, elle doit être adéquatement prise en compte. Toutefois, il convient de prendre en compte non seulement les intérêts légitimes des auteurs, artistes-interprètes et producteurs, mais également ceux des utilisateurs et de la société dans son ensemble.

# Brevet

**Invention:** Idée (à savoir un **produit** ou un **procédé**) **d'un** inventeur qui permet dans la pratique la solution d'un problème particulier dans le domaine de la technique.

## **Brevet:**

Titre de propriété industrielle délivré par le service compétent pour protéger une invention

**Selon l'article 07 de l'Ordonnance N° 03-07 du 19 juillet 2003, ne sont pas considérées comme inventions :**

**☐ les principes, théories et découvertes d'ordre scientifique ainsi que les méthodes mathématiques.**

**☐ les plans, principes ou méthodes en vue d'accomplir des actions purement intellectuelles ou ludiques.**

**☐ les méthodes et systèmes d'enseignement, d'organisation, d'administration ou de gestion.**

**☐ les méthodes de traitement du corps humain ou animal par la chirurgie ou la thérapie ainsi que les méthodes de diagnostic.**

**☐ les simples présentations d'information.**

**☐ les programmes d'ordinateurs.**

**☐ les créations de caractère exclusivement ornemental.**

***Selon l'article 08 de l'Ordonnance N° 03-07 du 19 juillet 2003, les brevets d'invention*** ne peuvent pas être obtenus pour :

☒ **les variétés végétales ou les races animales, ainsi que les** procédés essentiellement biologiques d'obtention de végétaux ou d'animaux.

☒ **les inventions dont la mise en œuvre sur le territoire algérien,** serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes œuvres.

☒ **les inventions dont l'exploitation sur le territoire algérien** nuirait à la santé et à la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux ou porterait gravement atteinte à la protection de l'environnement.

- ☐ L'invention de **produit** consiste en un **objet matériel qui se distingue par les caractéristiques** de sa constitution, notamment par sa composition, sa structure ou sa forme.
- ☐ **Exemple : (Objet présentant un revêtement antibactérien, procédé pour le produire et utilisation de celui-ci) revêtement antibactérien.**
- ☐ L'invention de **procédé** concerne tout **facteur ou agent qui conduit à l'obtention d'un résultat** ou d'un produit.
- ☐ **Exemple : (Procédé de production de l'intermédiaire clé pour la synthèse de lapatinib) traitement anticancéreux**
- ☐ L'invention d'**application** consiste à **imaginer d'user de moyens connus pour parvenir à un résultat** qui peut fort bien être connu mais dans un rapport nouveau.
- ☐ **Exemple: Maïs MO810 utilisé comme pesticide**

- L'invention de **combinaison concerne le groupement non encore réalisé, dans son agencement** ni dans ses constituants, de moyens connus en eux-mêmes dès lors qu'ils coopèrent les uns avec les autres pour l'obtention d'un résultat industriel.

☐ **Exemple : (Pointe de micropipette a filtre pour dispositifs de pipetage de volume faible/élevé)**

- L'invention d'**usage consiste en un effet technique qui apporte un bénéfice d'utilisation**. Cette catégorie, d'ordre stratégique plutôt que juridique, précise les catégories précédentes.

☐ **Exemple : Pipette de prélèvement d'échantillons liquides a mécanisme d'éjecteur de cône**

## **I. Marques, dessins et modèles**

Définition : Droit des Marques. Droit des dessins et modèles. Appellation d'origine. Le secret. La contrefaçon.

### **I. Droit des Indications géographiques**

Définitions. Protection des Indications Géographiques en Algérie. Traités internationaux sur les indications géographiques.

## **III- Protection et valorisation de la propriété intellectuelle (3 semaines)**

Modes de protection de la propriété intellectuelle. Violation des droits et outil juridique. Valorisation de la propriété intellectuelle. Protection de la propriété intellectuelle en Algérie.